

430761-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Motion picture projection services – Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du cinéma "CINEMARINE"

OJ S 119/2026 24/06/2026

Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras - Fógra maidir le hathrú Seirbhísí

1. Ceannaitheoir

1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: Commune de Benodet

R-phost: marches@benodet.fr

Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Údarás áitiúil

Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Seirbhísí poiblí ginearálta

2. Nós imeachta

2.1. Nós imeachta

Teideal: Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du cinéma "CINEMARINE"

Cur síos: La présente consultation a pour objet l'attribution d'une convention de délégation de service public, d'une durée de 5 ans, pour la gestion et l'exploitation du cinéma "CINEMARINE ". Ce marché n'est pas divisé en lot.

Aitheantóir an nós imeachta: 26d52ed3-b530-4952-984d-c824589a6a42

Aitheantóir inmheánach: DSP 2026-01-01

An cineál nós imeachta: Oscailte

2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 92130000 Motion picture projection services

2.1.2. An áit feidhmíochta

Seoladh poist: Corniche de la Plage

Baile: Bénodet

Cód poist: 29950

Forinn tíre (NUTS): Finistère (FRH02)

Tír: An Fhrainc

2.1.3. Luach

Luach measta gan CBL a áireamh: 900 000,00 EUR

2.1.4. Eolas ginearálta

Bunús dlí:

Treoir 2014/23/AE

2.1.6. Forais eisiaimh

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Doiciméad Soláthair

5. Luchtóg

5.1. Luchtóg: LOT-0001

Teideal: Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du cinéma "Cinémarine"
Cur síos: Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du cinéma "Cinémarine"
Aitheantóir inmheánach: DSP 2026-01-01

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí
Príomhaicmiú (cpv): 92130000 Motion picture projection services

5.1.2. An áit feidhmíochta

Seoladh poist: Corniche de la plage
Baile: Bénodet
Cód poist: 29950
Foroinn tíre (NUTS): Finistère (FRH02)
Tír: An Fhrainc

5.1.3. Fad measta

Dáta tosaithe: 01/01/2027
Fad ama: 60 Míonna

5.1.6. Eolas ginearálta

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Tionscadal soláthair a mhaoinítear go hiomlán nó i bpáirt le cistí an Aontais

Eolas breise: Communication : L'accès aux documents du marché : www.bretagne-marchespublics.com

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s) Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : au(x) point(s) de contact susmentionné(s) Cette concession ne peut pas faire l'objet d'une reconduction et n'est pas renouvelable. La Commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (art. L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail), et de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. 1) Conditions de participation 1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession 1. Lettre de candidature ou DC1, datée et signée du dirigeant, accompagnée des documents l'habilitant à la signature (en cas de groupement, nom des membres, identité du mandataire, preuves de l'habilitation du mandataire) ; 2. Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation du contrat de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11, et à l'ensemble des conditions soumises aux articles R. 3123-16 à R. 3123-19 du code de la commande publique 3. S'agissant d'une procédure, les candidats doivent produire, chacun en ce qui le concerne, l'ensemble des pièces visées dans l'arrêté du 22 mars 2019 (annexe 4 CCP) fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, et plus globalement tout élément de nature à établir qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner ; 4. Les documents suivants relatifs à la situation propre des opérateurs économiques : a) Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate ; b) Un justificatif datant de moins de trois mois de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) ou pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de

déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; c) Si une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire a été ouverte, le candidat produit la copie des décisions de justice afférente à cette procédure. 1.2) Capacité économique et financière Les candidats doivent produire une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part le chiffre d'affaire global et, d'autre part, le chiffre d'affaire concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisés au cours des trois (3) derniers exercices Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. En cas de groupement, ces documents sont exigés pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. 1.3) Capacité technique et professionnelle 1. Une note descriptive des moyens humains et matériels du candidat comprenant notamment les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois (3) ans ; 2. Une note présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; 3. Une liste des prestations de même nature que les prestations objets de la consultation. L'opérateur économique candidat peut apporter la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou par tout moyen jugé équivalent. En cas de groupement, ces documents sont exigés pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Les candidats sont autorisés à présenter une copie des certificats, documents et justificatifs susvisés. Les candidats étrangers devront satisfaire les mêmes exigences au regard de règles d'effet équivalent dans leur pays. Les formulaires DC1, DC2 ou DUME peuvent être utilisés, ils sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj>. Conditions d'exécution de la concession La rémunération du concessionnaire s'effectuera directement par les recettes commerciales tirées de l'exploitation du restaurant.

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.11. Doiciméid soláthair

Seoladh na ndoiciméad soláthair: https://mairiebenodet.bretagne-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_11478_1167090.html

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis
Spriocdháta chun tairiscintí a fháil: 28/07/2026 17:00:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa,
Am Samhraidh Lár na hEorpa

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an Conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea
Coinníollacha a bhaineann le comhlíonadh an chonartha: Le concessionnaire assurera
l'exploitation, la gestion, du cinéma à ses risques et périls et assurera la continuité du service
public, l'accueil des usagers, dans le respect des principes généraux d'exploitation, mise en
oeuvre d'une politique d'accompagnement des publics, commercialisation, promotion du

cinéma, organisation d'événements culturels/événementiels, notamment 2 manifestations de type ciné-concert organisées par le casino en partenariat avec le cinéma, exploitation de toutes activités de services accessoires au service public délégué, reprise du personnel de l'actuel délégataire en application de l'article L. 1224-1 du code du travail, acquisition et renouvellement du mobilier nécessaire à l'exploitation, mise en oeuvre d'une stratégie commerciale, maintenir et conforter la mise en réseau avec les partenaires locaux, respect en tous points des dispositions législatives et réglementaires, entretien de l'ensemble des ouvrages, gestion administrative, financière et comptable.

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht idirghabhála: Tribunal Administratif de Rennes

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal Administratif de Rennes

Eolas faoi spriocdhátaí athbhreithnithe: Informations complémentaires - Procédure " ouverte " en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat Corsica Ferries (CE, 15 décembre 2006, req. n° 298618). - Conditions de remise des candidatures : remise des dossiers par voie électronique obligatoire et déposée sur l'adresse du profil acheteur mentionnée au point I.1). Aucun envoi n'est autorisé par voie papier, par courriel ou par télécopie. - L'autorité habilitée à signer la convention, après avis de la CDSP, négociera avec un ou des candidats, et saisira l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire et du projet de contrat de DSP 2 mois au moins après la date d'ouverture des plis contenant les offres par la CDSP - Forme de groupement autorisé : Solidaire ou Conjoint avec mandataire solidaire Procédures de recours Instance chargée des recours Tribunal Administratif de Rennes Tel : 0223212828 - Fax : 0299635684 Introduction de recours Avant la signature du contrat recours en référé précontractuel (art. L. 551-1 et s du CJA), après ladite signature recours en référé contractuel (art. L. 551-1 et s du CJA) ou recours de pleine juridiction contre le contrat.

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair: Commune de Benodet

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe: Tribunal Administratif de Rennes

8. Eagraíochtaí

8.1. ORG-0001

Ainm oifigiúil: Commune de Benodet

Uimhir chlárúcháin: 21290006200010

Seoladh poist: place du Général de Gaulle

Baile: BENODET

Cód poist: 29950

Foroinn tíre (NUTS): Finistère (FRH02)

Tír: An Fhrainc

R-phost: marches@benodet.fr

Teil.: +33 298570546

Próifil an cheannaitheora: <https://mairiebenodet.bretagne-marchespublics.com>

Róil na heagraíochta seo:

Ceannaitheoir

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair

8.1. ORG-0002

Ainm oifigiúil: Tribunal Administratif de Rennes

Uimhir chlárúcháin: 173 500 059 00014

Seoladh poist: 3, Contour de la Motte
Baile: Rennes
Cód poist: 35044
Foroinn tíre (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)
Tír: An Fhrainc
R-phost: greffe.ta-rennes@juradm.fr
Teil.: 0223212828

Róil na heagraíochta seo:

Eagraíocht athbhreithniúcháin

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe

Eagraíocht idirghabhála

8.1. ORG-0000

Ainm oifigiúil: DEMATIS
Uimhir chlárúcháin: 45072478600030
Baile: Paris
Cód poist: 75015
Foroinn tíre (NUTS): Paris (FR101)
Tír: An Fhrainc
R-phost: contact@dematis.com
Teil.: +33 172365548
Seoladh idirlín: www.dematis.com
Róil na heagraíochta seo:
TED eSender

10. Athraigh

Leagan den fhógra roimhe seo atá le hathrú
:
7f044922-ae90-4d92-9bd6-f0c93a49c16a-01

10.1. Athraigh

Aitheantóir rannáin: LOT-0001
Cur síos ar na hathruithe: Modification de la dernière phrase se trouvant dans le paragraphe 5.1.6 "informations générales" - informations complémentaires : La rémunération du concessionnaire s'effectuera directement par les recettes commerciales tirées de l'exploitation du cinéma.

Eolas faoin bhfógra

Aitheantóir/leagan an fhógra: 55853c1a-7fbf-445d-a745-f018e0b73355 - 01
Cineál na foirme: lomaíocht
Cineál an fhógra: Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Fochineál an fhógra: 19
Dáta seolta an fhógra: 19/06/2026 16:40:05 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa
Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis
Uimhir foilseacháin an fhógra: 430761-2026
Uimhir eagráin IO S: 119/2026
Dáta foilsithe: 24/06/2026